

Covid-19 : retour du masque obligatoire sur le littoral de Loire-Atlantique

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 21 minutes



Le préfet de Région Didier Martin a assorti cette mesure d'une interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique dans l'ensemble du département de Loire-Atlantique. *DreanA/stock.adobe.com*

Le masque redevient obligatoire dans l'espace public de 25 communes du littoral de Loire-Atlantique, autour de Saint-Nazaire et de Guérande, en raison de la «*flambée constatée du variant delta*» du Covid-19, a annoncé jeudi 29 juillet le préfet de Région Didier Martin.

Il a assorti cette mesure d'une interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique dans l'ensemble du département de Loire-Atlantique. Ces dispositions resteront en vigueur au moins jusqu'au 13 août, a-t-il précisé lors d'une conférence de presse conjointe avec l'Agence régionale de santé (ARS).

L'arrêté préfectoral pris jeudi s'applique dans des communes situées au nord de l'estuaire de la Loire: les 10 communes de la communauté d'agglomération autour de Saint-Nazaire et les 15 communes de Cap Atlantique (Guérande, La Baule, Le Croisic...). Sont toutefois exclus de cette obligation les plages et espaces naturels comme les marais de la Brière.

Une région «à deux vitesses»

Dans l'agglomération de Saint-Nazaire, le taux d'incidence s'élève à 235/100.000 habitants et dans les communes de Cap Atlantique il s'élève à 239/100.000, a précisé l'ARS.

«Ce n'est pas la totalité de littoral de Loire Atlantique qui est concernée à ce stade par cette mesure car aussi surprenant que cela puisse paraître, les taux d'incidence sont notablement inférieurs» au sud de l'estuaire, dans les secteurs de Pornic ou Saint-Brévin, a expliqué le préfet.

Concernant l'épidémie dans les Pays de la Loire, Didier Martin a expliqué que la région était *«un peu à deux vitesses»*, avec deux départements du littoral où *«les pourcentages ont beaucoup progressé»*, la Loire- Atlantique et la Vendée, et les autres départements (Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire) ayant des taux d'incidence *«sensiblement inférieurs à 100 pour 100.000»*.

Sur la façade atlantique, les autorités préfectorales de Vendée, Charente-Maritime, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ont récemment pris des arrêtés rendant obligatoires le masque dans les zones touristiques.